

ÉNONCÉS DE PRINCIPE

Diversité sexuelle et de genre (2020)

Note : L'énoncé de principe sur la diversité sexuelle et de genre fut développé en complémentarité à l'énoncé de principe sur le milieu scolaire inclusif et sécuritaire.

ARTICLE 1

Chaque école devrait faire la promotion active de la diversité sexuelle et de genre afin de prévenir l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

ARTICLE 2

Afin de créer un milieu scolaire inclusif et sécuritaire, le personnel scolaire devrait être un allié et s'assurer du respect de la diversité sexuelle et de genre.

ARTICLE 3

Le personnel scolaire devrait recevoir une formation initiale et continue appropriée par des personnes expertes dans le domaine afin d'être outillé pour promouvoir un milieu qui valorise la diversité sexuelle et le genre.

ARTICLE 4

Le milieu scolaire devrait s'assurer d'avoir un comité actif des alliées et alliés pour la diversité sexuelle et de genre.

ARTICLE 5

Le personnel scolaire devrait saisir le plus d'occasions possibles d'enseignement au sujet de la diversité sexuelle et de genre.